



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails du projet de Budget Primitif 2018 soumis au vote de l'Assemblée Communale le 18 décembre prochain.

Comme cela a été exposé lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, l'année 2017 a été marquée par les nouvelles conséquences financières des contraintes imposées par l'Etat : baisse des dotations de l'Etat de - 2,3 M€(D.G.F.¹), hausse de la péréquation sur le budget Ville de +1 M€, mesures salariales comme la revalorisation du point d'indice et le parcours professionnel pour + 1,2 M€ soit 4,5 M€ en moins de disponible pour les Rueillois.

Comme cela a été annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 23 novembre dernier, la Ville démarre un nouveau cycle d'économies qui doit permettre de revenir à une situation financière plus confortable malgré l'anticipation d'une disparition de la D.G.F, la hausse de la péréquation et le financement par emprunts des équipements publics de l'écoquartier.

Au cours des exercices 2018 à 2020, la Ville s'est fixé un objectif de 5 M€ d'économies. Une première enveloppe d'un peu plus de 2 M€ a été identifiée pour 2018, dont certaines décisions prendront leur pleine mesure en année pleine sur 2019. Au cours de cette période qui s'ouvre, l'ensemble des politiques publiques seront revues pour envisager une rationalisation des activités et des organisations de travail.

La mise en oeuvre de ces économies est essentielle dans le cadre des annonces du gouvernement pour contrôler les dépenses des collectivités.

Malgré toutes ces contraintes et grâce à l'ensemble des mesures d'économies décidées dès 2018, la Ville équilibre son budget sans recourir à une augmentation des taux de la fiscalité et sans reprise des résultats 2017.

¹ Dotation Globale Forfaitaire

I. Les grands équilibres du budget 2018

En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

section d'investissement	
total des prévisions 2018	56 019 025.00
dont les opérations d'équipement 2018 (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)	42 600 000.00
dont les opérations financières et d'ordre	13 419 025.00

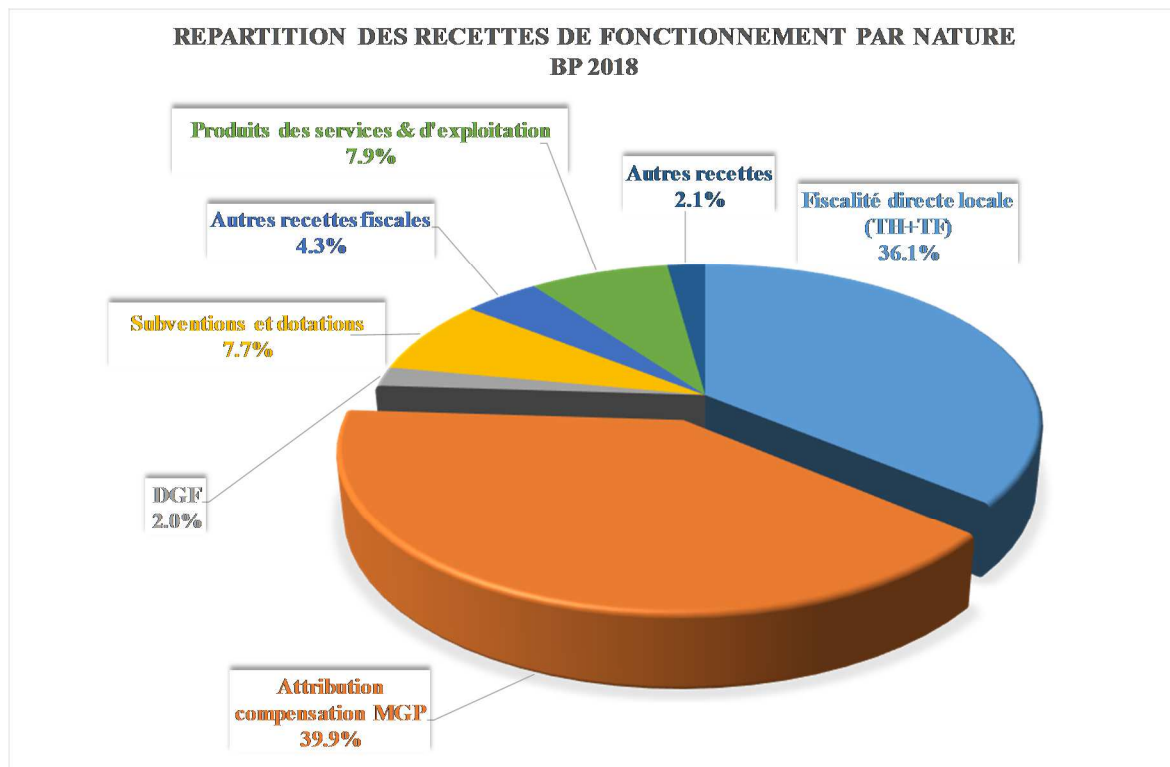
section de fonctionnement	
total des prévisions 2018	194 099 100.00

TOTAL GLOBAL BP 2018	250 118 125.00
-----------------------------	-----------------------

II. La section de fonctionnement

A – Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP + BS 2017	projet BP 2018	Variation
a) Recettes réelles			
Fiscalité directe locale (TH+TF)	68 919 890.00	70 010 000.00	1.58%
Attribution compensation M.G.P.	77 471 216.00	77 471 216.00	0.00%
DGF	4 435 000.00	3 865 000.00	-12.85%
Subventions et dotations	14 939 114.00	14 980 484.00	0.28%
Autres recettes fiscales	8 993 000.00	8 335 000.00	-7.32%
Produits des services & d'exploitation	14 188 500.00	15 252 400.00	7.50%
Autres recettes	9 182 270.00	4 135 000.00	-54.97%
Sous-total I	198 128 990.00	194 049 100.00	-2.06%
b) Recettes d'ordre			
Etalement subventions reçues	50 000.00	50 000.00	0.00%
Indemnités réaménagement intégrées dans taux	3 031 000.00		
Sous-total II	3 081 000.00	50 000.00	-98.38%
Excédent reporté N-1 (III)	-	-	-
Total général (I+ II+III)	201 209 990.00	194 099 100.00	-3.53%



La fiscalité locale (compte 73111) : 70 M€

Les bases des impôts ménages seront notifiées à la Ville en mars 2018.

Elles sont estimées par rapport à l'actualisation indiciaires des bases qui sera connue courant décembre 2017. Lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018, une évolution de + 0,9 % a été envisagée.

Les bases de fiscalité sont globalement anticipées en hausse de 1,57 % pour la taxe d'habitation et de 1,61 % pour la taxe foncière.

Pour rappel, depuis 2016 le produit fiscal intègre environ 10,4 M€ de produit de taxe d'habitation qui doit être reversé à P.O.L.D.².

Aucune augmentation des taux n'est envisagée pour 2018. Les mesures d'économies générales permettent de tenir l'objectif annoncé.

Les bases actualisées par la loi de finances et l'anticipation des nouveaux logements créés sur la Ville, ainsi que la dernière année de réduction de l'abattement général à la base devraient assurer un produit de 70 M€.

Les droits de mutation (compte 7381) : 6,5 M€

Le montant prévu en 2017 de 6,5 M€ est reconduit sur 2018, car en 2017 le produit devrait s'établir à 6,5 M€, qui représente la moyenne constatée ces dernières années. La prévision est

² Paris Ouest La Défense

rendue compliquée par le peu de visibilité sur les encaissements à venir et le marché immobilier dépendant en grande partie de la situation économique nationale.

L'attribution de compensation versée par la M.G.P.³ : 77,5 M€

Cette attribution de compensation inscrite pour 77 471 216 € permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la C.A.M.V.⁴.

L'attribution de compensation de 77,5 M€ peut se décomposer en deux parties :

- 52,3 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la C.A.M.V. et reprises par P.O.L.D.
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un reversement à P.O.L.D..

La D.G.F (compte 7411) : 3,9 M€

Le montant de la dotation globale de fonctionnement sera lui aussi notifié courant mars 2018. Ce montant est estimé à 3 865 000 € en diminution de 570 000 € par rapport au montant notifié en 2017.

Si le gouvernement a bien annoncé un arrêt de la contribution au redressement des finances publiques, il a maintenu un dispositif d'écrêtement qui touche les Villes avec un potentiel financier supérieur à la moyenne.

Depuis 2013, la Ville a vu sa D.G.F passer de **13,6 M€ à 3,9 M€** soit une réduction de 71 % (-9,7 M€).

Les autres subventions et dotations (chapitre 74) : 15 M€

Ce chapitre 74 comprend également toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF...). Elles ont été prévues avec prudence en concordance avec les prévisions de réalisations estimées pour 2017.

Les participations de la CAF ont été réévaluées à la hausse tant sur le secteur de petite enfance que sur celui de l'éducation. Elles s'inscrivent à 6,6 M€ pour 2018.

A noter la baisse importante des aides d'Etat au titre des emplois d'avenir qui ont été supprimés (40 k€ prévue contre 280 k€ en 2017).

Sur ce compte, sont inscrites également les dotations de compensation dont la Ville bénéficie au titre des exonérations d'impôts locaux. Celles-ci seront notifiées en même temps que les bases fiscales au printemps 2018. Les montants anticipés pour 2018 s'inscrivent en stabilité par rapport aux notifications 2017 avec respectivement 1 M€ et 40 k€ pour la taxe d'habitation et les taxes foncières. La compensation de taxe professionnelle/contribution foncière des

³ Métropole du Grand Paris

⁴ Communauté d'Agglomération du Mont Valérien

entreprises (CFE), qui est encaissée par les communes même quand il existe un EPCI⁵, est inscrite pour 15 k€.

Les produits des services et d'exploitation (chapitre 70) : 15,2 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (piscine, crèche, accueils de loisirs) et aussi certaines redevances.

En 2018, la dépenalisation du stationnement, qui devient une occupation du domaine public a un impact sur ce chapitre budgétaire 70. Auparavant, cette recette était assimilée par la comptabilité publique à une taxe (chapitre 73). Il y a donc un transfert de recette entre le chapitre 70 et le 73.

Ce poste augmente globalement de 7,5 % par rapport à 2017. L'augmentation est de + 0,5 % hors effet dépenalisation du stationnement.

Sur ce poste figurent également les recettes issues de la valorisation de la mise à disposition de personnel et de moyen au CCAS, à la Caisse des écoles et à certaines associations.

Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante » (chapitre 75), « produits financiers » (chapitre 76), « produits exceptionnels » (chapitre 77), mais également d'un compte de « remboursement sur salaire » (chapitre 013).

Les produits financiers (chapitre 76) : 9 k€

Il s'agit d'intérêts perçues sur des actions léguées historiquement à la Ville par des particuliers.

Les autres recettes de gestion (chapitre 75) : 3,4 M€

A ce chapitre, sont inscrits d'une part l'ensemble des loyers payés à la Ville (la prévision est de 1 950 000 €) et d'autre part, les redevances dans le cadre des grands contrats de délégation de service public passés avec Elixor, la SEM Théâtre André Malraux et Indigo (la prévision est de 1 450 000 €).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 480 k€

Sur ce poste sont inscrites le solde de versement par les entreprises des mécénats pour le Jubilé (400 k€) ainsi que les mécénats anticipés pour la fête du commerce et le salon du développement durable.

Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 50 000 €.

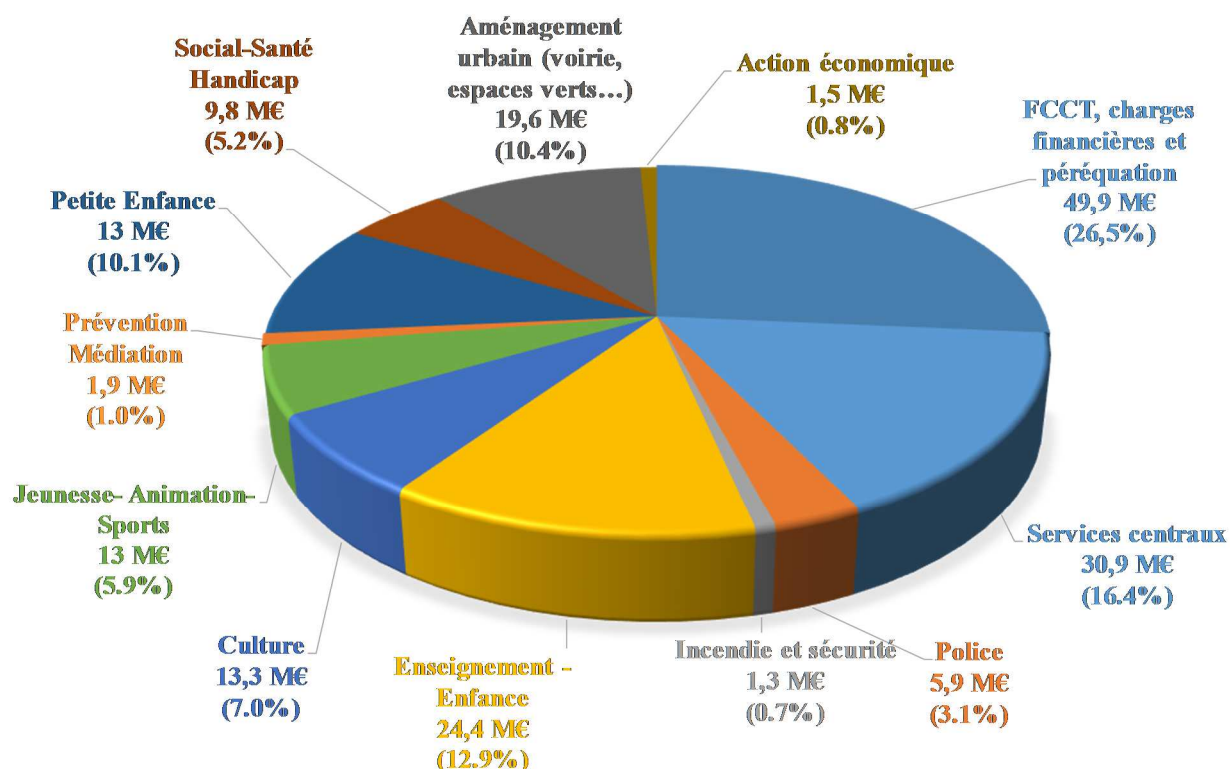
Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

⁵ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

B – Les Dépenses

Intitulés	Pour mémoire BP + BS 2017	Projet BP 2018	Variation
a) Dépenses réelles			
011 Charges à caractère général	35 076 170.00	35 394 000.00	0.91%
012 Charges de personnel	85 000 000.00	87 000 000.00	2.35%
65 Autres charges de gestion courante	15 349 797.00	15 514 076.00	1.07%
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT Paris Ouest La Défense	38 700 000.00	33 426 249.00	
014 Atténuation de produits	9 588 000.00	9 900 000.00	3.25%
66 Charges financières	6 875 000.00	6 855 000.00	-0.29%
67/022 Charges except./Dép imprévues	1 708 903.00	647 750.00	-62.10%
Sous-total I	192 297 870.00	188 737 075.00	-1.85%
b) Dépenses d'ordre			
Amortissements	5 650 000.00	5 362 025.00	-5.10%
Prélèvement et opérations financières	8 955 298.00	0.00	-100.00%
Sous-total II	14 605 298.00	5 362 025.00	-63.29%
Total (I+II)	206 903 168.00	194 099 100.00	-6.19%

RÉPARTITION PAR FONCTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2018



Les charges à caractère général (chapitre 011) : 35,4 M€

Les dépenses inscrites en 2017 se sont élevées à 35,1 M€. Pour 2018, ce chapitre s'affiche à 35,4 M€, soit une progression de + 318 k€.

La comparaison de l'évolution de ces charges à caractère général doit être retraitée de plusieurs éléments :

Sur 2017 : le financement du jubilé impérial en 2017 (1 M€),

Sur 2018 : le retour sur le budget de la Ville des compétences éclairage public (1,3 M€) et transport de P.O.L.D. (1,2 M€),

Ainsi en neutralisant le Jubilé 2017 et les compétences transports et éclairage public, on constate une réduction de ce chapitre de 1,2 M€.

Dans le cadre du plan d'économie 2018-2020 présenté lors du débat d'Orientation Budgétaire 2018, des économies sont constatées sur ce poste budgétaire : séjours de la jeunesse, mini-séjours de l'éducation, primes d'assurances dans le cadre du nouveau marché.

Cette réduction s'explique également par l'objectif fixé au services de réduire de 2 % leur budget.

La Ville a décidé de ne pas conserver le service autocar de la Ville pour désormais faire appel à des locations. Cette décision qui va générer des économies (masse salariale, non remplacement des autocars, pas d'immobilisation de foncier pour créer un parking dédié) se traduit par un transfert de dépenses du chapitre 012 – masse salariale vers le compte des prestations de services sur ce chapitre 011.

Les charges de personnel (chapitre 012) : 87 M€

La masse salariale consommée en 2017 devrait s'élever à 86,4 M€.

En 2018, la Ville supporte financièrement :

- La compensation de la hausse de la CSG⁶ sous la forme de primes pour un montant de 480 k€
- Le GVT⁷ est estimé à 480 k€

Ainsi, malgré les efforts de rationalisation et les réorganisations menées dans les différents services sur les années précédentes (non remplacement des départs en retraite dans certains services, mutualisation de tâches et mobilité en interne), les dépenses de personnel ne pourront être réduites en raison des augmentations imposées par les textes.

Ces différents éléments représentent un volume contraint de + 960 k€ pour l'exercice 2018.

Les économies proposées par les services et les mesures d'économies décidées plus globalement permettent de limiter l'évolution de la masse salariale à + 600 k€, soit 87 M€.

⁶ Contribution Sociale Généralisée

⁷ Glissement Vieillesse Technicité

Ces économies se retrouvent notamment dans le secteur de l'éducation avec le possible retour de la semaine de 4 jours en septembre et sur la réduction du taux d'encadrement des enfants en accueils de loisirs sur le niveau réglementaire (aujourd'hui nous constatons un taux d'encadrement de 1 animateur pour 13 enfants du primaire quand la réglementation impose un animateur pour 14 enfants).

Une réduction des emplois de contractuels est également anticipée dans des secteurs comme celui de la culture.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) hors reversement à P.O.L.D. : 15,5 M€

Le chapitre 65 comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes, mais également d'autres charges telles que les abonnements internet et « data », la contribution à l'enseignement privé sous contrat (650 k€), les cotisations à des syndicats, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,34 M€).

L'évolution de ce chapitre budgétaire est constatée à la baisse grâce à des mesures d'économie :

- Réduction des subventions pour les RAIQ et Centres Culturels : - 115 000 €
- Baisse de la subvention pour la Maison de l'emploi de Rueil Suresnes : - 275 000 €
- Suppression de la subvention pour la Maison de l'Emploi de Nanterre : - 100 000 €

Il est à noter également la réduction de la subvention au CCAS à 5,8 M€ (contre 6,1 M€ en 2017) qui s'explique par la réduction des participations sociales (trop estimées en 2017) que le CCAS reverse à la Ville pour environ 4,8 M€.

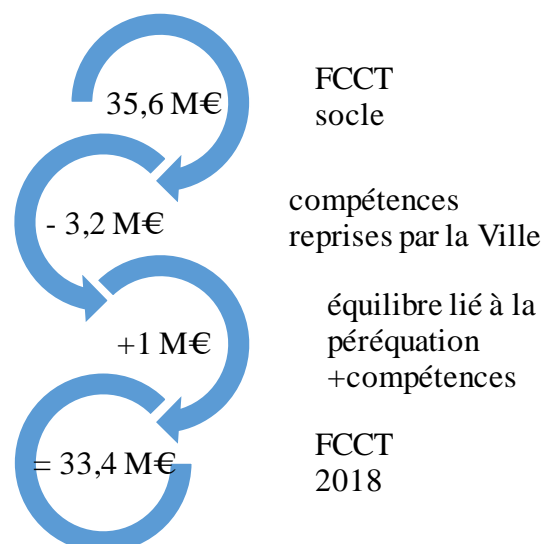
Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour P.O.L.D. : 33,4 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 35,6 M€. Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,2 M€), que nous reverse la M.G.P., et de l'ancienne part de taxe d'habitation (10,4 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant de 35,6 M€ correspond à un montant « sode ». Dans le cadre du fonctionnement financier de P.O.L.D., les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire afin de financer la péréquation ou des compétences. A ce montant « socle », 1 M€ est donc ajouté de manière prudente soit un total de 36,6 M€ à inscrire.

En 2018, les compétences éclairage public (1,3 M€ en fonctionnement et 700 k€ en investissement) et transport (1,2 M€ en fonctionnement) reviennent sur les Villes. La compétence est globalement valorisée à 3,2 M€ pour Rueil, un montant définitif sera arrêté en 2018 en fonction du compte administratif 2017 de P.O.L.D..

Le F.C.C.T. 2018 est donc inscrit pour :



La péréquation et les atténuations de produits (chapitre 014) : 9,9 M€

- Le F.P.I.C.⁸

Le F.P.I.C communal pour 2018 sera inscrit au budget 2018 à 3,8 M€ pour une contribution 2017 de 3,4 M€. Dans le cadre de la Loi de finances pour 2018, une mesure a été adoptée ayant pour conséquence un relèvement de la contribution au F.P.I.C. pour les Villes de P.O.L.D. qui « bénéficient » d'une mesure de plafonnement de leur contribution, ce plafond ayant été relevé, la contribution devrait s'accroître de 400 k€ pour Rueil.

- le F.S.R.I.F.⁹

La Ville est également contributrice au F.S.R.I.F. Le montant dû au titre du F.S.R.I.F. est difficile à estimer, sachant que sa notification par les services préfectoraux ne se fait que vers le mois de mai. En 2017, le F.S.R.I.F. a fortement augmenté de + 1,4 M€ pour atteindre 5,6 M€. Pour 2018, un crédit de 5,8 M€ est inscrit au budget.

Dans ce chapitre budgétaire figure également le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme pour 300 000 €. En effet la Ville perçoit la taxe de séjour, mais elle en reverse l'intégralité à l'Office du Tourisme. Ce montant est équivalent à celui anticipé en recette.

Les charges financières (chapitre 66) : 6,8 M€

Ce crédit budgétaire se décompose principalement en deux enveloppes.

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 6 200 000 € en 2017. Ces crédits sont en légère réduction par rapport à 2017 grâce à des ICNE négatifs (- 90 k€).
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V. a constitué entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et éclairage public. Ces intérêts sont

⁸ Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

⁹ Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

fixés à 655 000 € en 2018. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 0,64 M€

Ce chapitre est notamment constitué du crédit prévu pour l'Allocation Mode de Garde à Domicile (A.M.G.E.D.) inscrite pour 120 000 € (160000 € en 2017).

Figure également le dédommagement annuel de 165 000 € en faveur de Vinci en contrepartie de l'heure de gratuité des parkings souterrains du centre-ville le samedi matin et de la ½ heure de gratuité des stationnements sur la voirie.

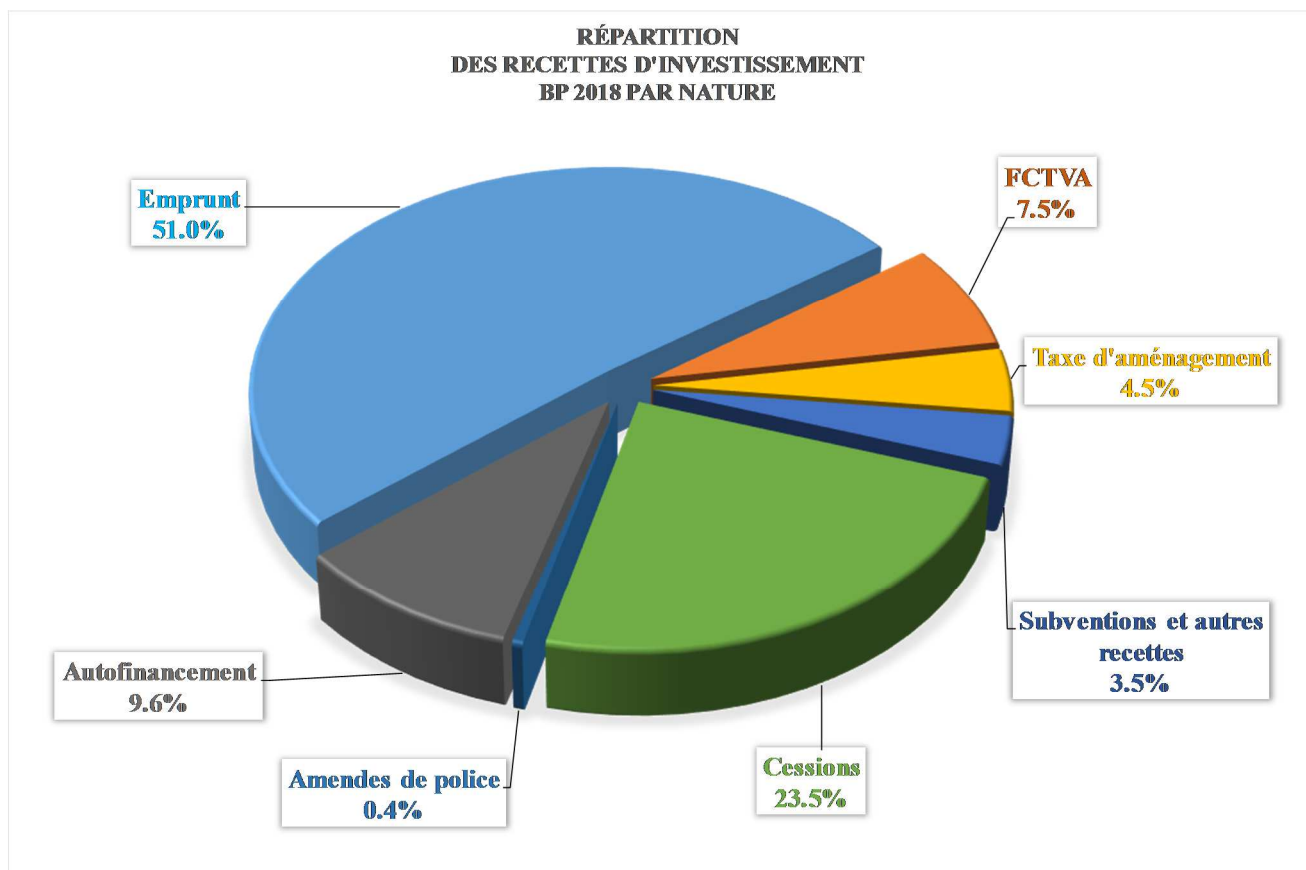
Les dépenses d'ordre : 5,4 M€

Le prélèvement de la section de fonctionnement (ou autofinancement) à destination de la section d'investissement est de 5 362 025 € et correspond aux amortissements des investissements des exercices précédents.

III. La section d'investissement

A- Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP 2017	Projet BP 2018
<u>Recettes réelles hors reprises</u>		
Emprunt	10 730 970.00	28 550 000.00
FCTVA	3 600 000.00	4 200 000.00
Dette récupérable POLD	241 000.00	0.00
Taxe d'aménagement	3 000 000.00	2 500 000.00
Subventions	1 843 000.00	1 917 000.00
Cessions	16 071 000.00	12 670 000.00
Cessions sur plusieurs années	671 000.00	550 000.00
Amendes de police	275 000.00	250 000.00
Autres recettes	15 000.00	20 000.00
Sous-total I	36 446 970.00	50 657 000.00
<u>Recettes d'ordre</u>		
Prélèvement et opérations financières	2 392 230.00	0.00
Amortissements	5 400 000.00	5 362 025.00
Sous-total II	7 792 230.00	5 362 025.00
Total I+ II	44 239 200.00	56 019 025.00



Les recettes réelles

L'emprunt : 28,6 M€

Pour 2018, l'emprunt est inscrit au BP à hauteur de 28 550 000 €. Ce montant correspond à des prêts qui sont souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation au taux 1,62 % sur 20 ans.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la Ville a achevé ses opérations de désensibilisation et n'est plus liée à la SFIL pour contracter des emprunts.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 4,2 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2017. Compte tenu des dépenses réalisées sur cette année, ce produit est prévu à hauteur de 4 200 000 €.

La Taxe d'Aménagement : 2,5 M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics, elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif compris entre 40 €/m² et 80 €/m².

La taxe d'aménagement est montée en puissance depuis 2015 avec un produit encaissé entre 2 et 2,5 M€.

Les subventions : 1,9 M€

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations dont les crédits sont prévus en dépense, ainsi qu'à des participations d'organismes extérieurs. Elles sont reprises dans le tableau ci-après :

Financeurs	Projet subventionné	Montant notifié
Conseil Départemental 92	Complexe sportif de l'écoquartier	400 000
Conseil Départemental 92	Gymnase du Vert Bois	30 000
Conseil Départemental 92	Groupe Scolaire Robespierre	450 000
Conseil Régional	Dispositif 100 quartiers innovants pour le complexe sportif	300 000
Métropole du Grand Paris	Aménagement du square de Bad Soden	100 000
Métropole du Grand Paris	Enfouissement réseaux télécoms	237 000
Caisse des Dépôts	Dispositif Ville de demain pour l'écoquartier	400 000
	TOTAL	1 917 000

Le produit des amendes de police : 250 k€

Il est inscrit pour 250 000 €. Ce montant tient compte du réalisé estimé pour 2017.

Les cessions (chapitres 024 et 27) : 13,2 M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 13 220 000 €, répartis sur les sites suivants :

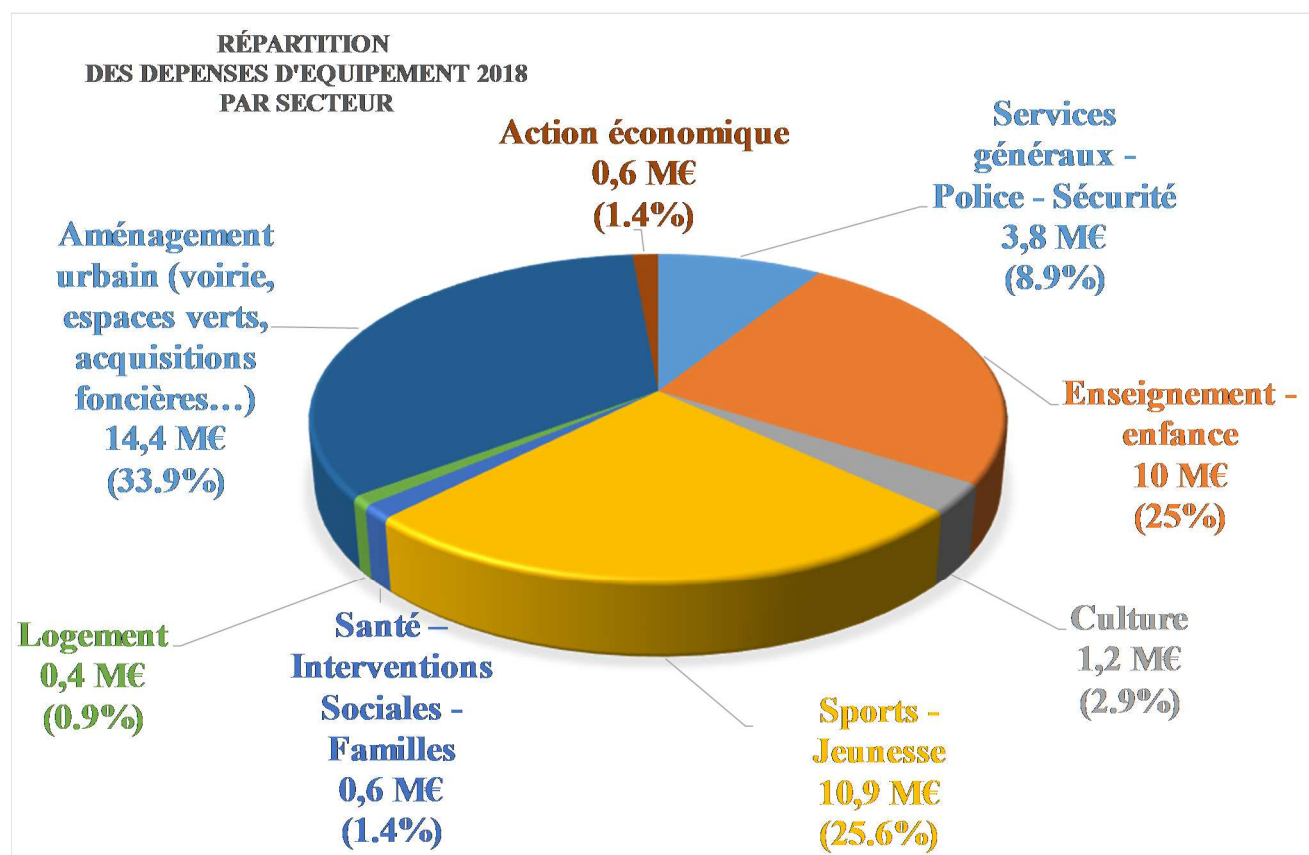
Sites concernés	montant BP 2018
Bâtiment 40 rue du Colonel de Rochebrune (ex-MAIRIE DE BUZENVAL)	970 000 €
"Logements enseignants" rue des Bons raisins, Henri Dunant et Pasteur	4 592 000 €
Forum sénior – 17/17 bis rue de la Libération	1 105 000 €
Terrain rue Nadar	790 000 €
Terrains à bâtir 3 rue du Prince Eugène	1 800 000 €
Terrains rue Léon Hourlier/François Millet	2 484 000 €
Appartement 44 Edmond Rostand	252 000 €
Pavillon 23 rue du Dix Neuf Janvier	276 000 €
Terrain 114 rue des talus	27 000 €
Terrains 67-71 rue du Lieutenant Colonel de Montbrison	374 000 €
3ème échéance de la cession de "Cormeille"	550 000 €
TOTAL DES CESSIONS	13 220 000 €

Les recettes d'ordre : 5,4 M€

Elles correspondent aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut pour le financement des amortissements.

B – Les Dépenses

	pour mémoire BP 2017	Projet BP 2018
a) Dépenses d'équipement affectées à des services ou fonctions		
<i>Services généraux - Police - Sécurité</i>	4 253 580.00	3 809 376.00
<i>dont contingent incendie</i>	210 000.00	210 000.00
<i>Enseignement - enfance</i>	7 704 955.00	10 659 535.00
<i>Culture</i>	2 064 451.00	1 230 372.00
<i>Sports - Jeunesse</i>	4 849 015.00	10 905 872.00
<i>Santé – Interventions Sociales - Familles</i>	875 351.00	587 858.00
<i>Logement</i>	565 300.00	402 760.00
<i>Développement urbain</i>	10 838 498.00	14 412 777.00
<i>Action économique</i>	215 850.00	591 450.00
Propositions de l'exercice	31 367 000.00	42 600 000.00
Restes à payer (dépenses reportées)		
Sous-total I	31 367 000.00	42 600 000.00
b) Autres dépenses réelles		
Capital dette Ville	11 234 000.00	11 550 000.00
Capital dette Voirie	1 463 200.00	1 685 000.00
Dépenses imprévues	0.00	0.00
Cession sur plusieurs exercices	0.00	0.00
Divers	125 000.00	134 025.00
Sous-total II	12 822 200.00	13 369 025.00
c) Dépenses d'ordre		
Etalement subventions versées	50 000.00	50 000.00
Sous-total III	50 000.00	50 000.00
Total (I+II+III)	44 239 200.00	56 019 025.00



a) Les dépenses d'équipement : 42,6 M€ (dont 17 M€ pour l'écoquartier)

Ces dépenses s'élèvent à 42 600 000 €. Ce montant peut se décomposer en plusieurs enveloppes :

- 22 050 000 € pour le gros entretien du patrimoine existant, les acquisitions de matériel et les acquisitions foncières
- 3 500 000 € pour la création d'une voie nouvelle Sainte Claire Deville
- 17 050 000 € pour les équipements publics de l'écoquartier
 - 7 500 000 € pour le Groupe Scolaire Robespierre
 - 9 050 000 € pour le complexe sportif
 - 500 000 € pour la reconstruction de l'avant scène.

Hors écoquartier, le budget 2018 cible le gros entretien du patrimoine existant et de la voirie. Les 22 M€ du budget de la Ville consacrés à ces investissements se décompose ainsi :

- L'entretien et le renouvellement du patrimoine pour 10,6 M€
- L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,6 M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie pour 5,8 M€
- Les études et participations pour 0,6 M€.
- Les acquisitions foncières pour 2,4 M€

1. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 10,6 M€

Les travaux envisagés permettent de poursuivre le programme de remise en état du patrimoine bâti de la Ville.

Environ 2,8 M€ sont notamment consacrés aux équipements scolaires dont 250 k€ pour la réfection de la toiture de l'école Jean Moulin et 1,1 M€ pour l'extension du Groupe Scolaire des Martinets.

Le domaine de la culture se voit doter d'une enveloppe d'1 M€ dont 400 k€ pour l'aménagement de l'espace Daubigny.

Pour l'aménagement urbain, 1 M€ sont inscrits pour la 1^{ère} phase de l'aménagement du parc Richelieu.

Pour les sports, 1,2 M€ sont attribués pour diverses opérations dont l'achèvement de la salle de gymnastique et la réfection des bulles de tennis du Vertbois.

Les crédits prévus pour les travaux d'accessibilité handicapés des bâtiments communaux s'élèveront à 400 k€. Ces travaux devraient de nouveau être éligibles au fonds de soutien à l'investissement local.

Les travaux liés aux économies d'énergie devraient comme en 2017 s'élever à 300 k€ et comprennent notamment :

- le remplacement de 8 chaudières datant de 1986 à 1997
- Des travaux de remplacement de menuiserie extérieures dans 4 groupes scolaires et à la maison de l'autonomie.

Dans le secteur de l'emploi, une enveloppe de 400 K€ sera inscrite pour l'aménagement des locaux du 7 rue Maurepas, qui accueillera en 2019, la Maison de l'Emploi.

2. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,6 M€

Ce poste est en stabilité pour 2018 (2,5 M€ en 2017). Figurent notamment des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville. L'acquisition de matériel pour les autres secteurs est également en stabilité.

3. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 5,8 M€

Le programme de voirie 2017 sera consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseaux, aucune grosse opération n'est prévue en dehors de la création de la voie Sainte Claire Deville.

4. Les participations (subventions) en investissement pour 0,6 M€

Un crédit de 200 000 € est consacré aux différentes subventions d'équilibre et de surcharges foncières à verser à des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements neufs.

Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est estimé à 210 000 €, il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.

5. Les acquisitions foncières pour 2,4 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 2,4 M€ dont 500 k€ pour des réserves foncières (alignement de voirie ou emplacements réservés). Sont programmées l'acquisition d'un pavillon rue d'Estienne d'Orves et des terrains plaines des closeaux.

b) Les autres dépenses réelles : 12,8 M€

Le capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette de la Ville est en hausse à 11 500 000 € contre 10 100 000 € budgétés en 2017.

Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette généré entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie et éclairage public s'élève à 1 685 000 €.

Les dépenses diverses

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la ville doit rembourser).

c) Les dépenses d'ordre

Elles correspondent au montant expliqué en recettes de fonctionnement (page 5).

BUDGETS ANNEXES

Les propositions 2018 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service sans reprise du résultat antérieur.

Le budget 2018 s'affiche à 40 000 € en dépenses et recettes d'exploitation, en stabilité par rapport à 2017.

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 180 000 € et sans reprise du résultat antérieur.

La proposition de budget 2018 est ajustée aux réalisations prévisionnelles 2017 et s'affiche à 325 000 € en dépenses et recettes d'exploitation.